

Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Juillet 2018		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,11	0,37
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,17	0,71
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	4,25	3,75
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	1,53	3,40
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	51,58	50,63
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	5,77	5,99
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,22	0,10





